



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'une convention de partenariat EPF Normandie/Safer de Basse et Haute-Normandie

Le 12 septembre 2016, une convention de partenariat sera signée entre les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Haute et de Basse-Normandie et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie). Seront présents à cette manifestation Emmanuel HYEST (Président Directeur Général) et Pascal BENARD (Directeur Général Délégué) de la SAFER de Haute-Normandie, Jean-Pierre FONTAINE (Président Directeur Général) et Stéphane HAMON (Directeur Général) de la SAFER de Basse-Normandie, Sébastien LECORNU (Président du Conseil d'Administration), Gilles GAL (Directeur Général), et Christine MUTEL (Directrice Générale Adjointe) de l'EPF Normandie.

L'objectif de ce partenariat, déclinaison de la convention nationale prochainement signée entre la FNSAFER et les 13 EPF d'État, est de mettre en place les outils d'une action commune, efficace et cohérente, au service des projets d'aménagement portés par les collectivités publiques, tout en prenant en compte les impératifs de développement durable de l'agriculture, notamment en zones péri-urbaines, en apportant les moyens de la préservation des structures agricoles existantes. Cette convention va optimiser l'échange d'informations réciproque entre les trois partenaires, facilitant ainsi l'observation foncière sur l'ensemble du territoire normand et le partage des données sur la connaissance des projets publics. Elle vise également à organiser un diagnostic préalable partagé des exploitations présentes sur les sites où est projeté un aménagement public, à assurer en commun une maîtrise foncière et dans le même temps une compensation foncière pour les exploitants évincés.

La première convention opérationnelle, déclinaison de la convention cadre avec les SAFER, devrait être signée fin septembre avec la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise (Dieppe Maritime) afin de poursuivre l'aménagement du parc d'activités EUROCHANNEL situé sur les communes de Dieppe et Martin-Eglise.

Créée en 1994, cette zone dédiée aux activités industrielles, logistiques, tertiaires et de commerce de gros doit poursuivre son extension sur environ 26 hectares actuellement occupés par une activité agricole.

Conformément au Programme d'Action Foncière signé avec Dieppe Maritime, l'EPF Normandie, avec le concours de la SAFER de Haute-Normandie pour les négociations, procédera aux acquisitions nécessaires, la SAFER assurant parallèlement la compensation foncière des exploitants, en fonction

Etablissement public foncier de Normandie
Carré pasteur – 5 rue Montaigne
BP 1301 – 76 178 ROUEN CEDEX 1

Site internet : www.epf-normandie.fr
Etablissement public industriel et commercial
SIRET n° 720 500 206 00020 – RC n°72 B 20
IBAN n° FR76 1007 1760 0000 0020 0004 690
BIC : TRPUFRP1

des besoins identifiés dans le diagnostic préalable du site. Les biens seront conservés en réserve foncière par l'EPF le temps de la mise en œuvre du projet porté par la collectivité.

A propos de la compensation foncière

L'EPF dans le cadre de son action foncière, est amené à acquérir des biens à usage agricole, inclus dans les projets d'aménagement des collectivités et voués par les documents d'urbanisme à recevoir une nouvelle destination.

Ces acquisitions peuvent sensiblement modifier la structure des exploitations agricoles concernées, voire, dans des cas extrêmes, priver l'exploitant de son outil de travail.

Parallèlement, la SAFER acquiert, dans le cadre de ses missions, des biens agricoles dont la destination doit être maintenue.

Après établissement d'un diagnostic visant à déterminer avec l'exploitant agricole l'incidence de la perte de terres induite par le projet de la collectivité, la SAFER procède au recensement des parcelles permettant une compensation foncière partielle, ou totale, des surfaces perdues.

Ces compensations pourront être effectuées d'une part au moyen de biens stockés en attente d'attribution ainsi que de biens spécialement acquis par la SAFER, financés par l'EPF Normandie.

Cette mutualisation de moyens et d'actions vise en outre à faciliter les négociations amiables en vue d'acquérir et de libérer les biens nécessaires à la réalisation desdits projets d'aménagement.

A propos de l'EPF Normandie

Partenaire de toutes les collectivités sans exclusivité et à toutes les échelles du territoire, l'Établissement public foncier de Normandie facilite la réalisation de leurs projets, notamment au travers de portages fonciers, d'études et de conseils, ainsi que de travaux de remise en état des terrains et des bâtiments.

Chiffres clés

Depuis sa création en 1968, l'Établissement a accompagné plus de 2 450 projets.

Sur la période du PPI 2012-2016, les acquisitions foncières s'élèveront à près de 200 millions d'euros.

<http://www.epf-normandie.fr>

Contacts presse

Service Communication :

Adeline LODOVICI

02 35 63 77 03

a.lodovici@epf-normandie.fr

Anne-Marie LECOQ

02 35 63 77 36

am.lecoq@epf-normandie.fr

Etablissement public foncier de Normandie
Carré pasteur – 5 rue Montaigne
BP 1301 – 76 178 ROUEN CEDEX 1

Site internet : www.epf-normandie.fr
Etablissement public industriel et commercial
SIRET n° 720 500 206 00020 – RC n°72 B 20
IBAN n° FR76 1007 1760 0000 0020 0004 690
BIC : TRPUFRP1